ENL

## TTIP, CETA, etc.

# DES ACCORDS DE LIBRE-ÉCHANGE QUI MENACENT

notre **agriculture**, notre **santé**, notre **économie** et notre **indépendance**.

## ACCORD UE - MERCOSUR

## CONSOMMATEURS et ELEVEURS EN DANGER

LES CAHIERS DE L'EUROPE DES NATIONS ET DES LIBERTÉS

# Défendre notre agriculture et nos filières d'exception

> **“ Il est important de se battre**, de rassembler **nos compatriotes** et de **se donner tous les moyens nécessaires** afin de revenir sur ces accords mortifères **”**

Depuis plus de 20 ans, les traités commerciaux se multiplient entre l'Union Européenne et les pays du monde entier. Cette politique mondialiste du profit à tout prix a été rendue possible par les pouvoirs exclusifs donnés à la Commission européenne en matière commerciale. Commission dont les membres « désignés » n'ont pour autant aucune légitimité démocratique.

Tout cela se fait au nom du consumérisme, de la mondialisation et des intérêts fondamentaux des multinationales, au détriment des Français.

La Commission a ainsi engagé les 28 pays membres de l'Union Européenne dans des traités conclus ou à venir qui menacent dangereusement notre agriculture et nos filières d'exception, comme l'élevage bovin ou ovin, la filière sucre, la viticulture, les dénominations protégées, par exemple les appellations d'origine protégée (ou AOP). Ils sont dévastateurs pour nos économies et pour la santé de notre population, car les enjeux et les conséquences sont multiples sur nos emplois, notre alimentation, le bien-être des animaux, notre environnement et au final notre autosuffisance alimentaire…

Dans ce livret d'information, vous trouverez un état des lieux actuel de ces Traités de Libre Échange et leurs conséquences.

Vous y découvrirez aussi notre position et les propositions que nous défendons, en tant que députés français au Parlement européen, au nom du respect dû à notre souveraineté et aux intérêts stratégiques de notre Nation.

Vous comprendrez pourquoi il est important de se battre, de rassembler nos compatriotes et de se donner tous les moyens nécessaires afin de revenir sur ces accords mortifères pour notre pays à plus d'un titre.

**France Jamet**
Député français au Parlement européen
Membre de la Commission
du Commerce International

# Les accords de libre-échange : DES RISQUES ET DES INCERTITUDES

## LES ACCORDS COMMERCIAUX POSSIBLES
ENTRE L'UE ET LES PAYS TIERS

MOINS INTEGRÉ

**ACCORD DE PARTENARIAT ET DE COOPÉRATION**
Fournir un cadre global pour les relations économiques bilatérales
Laisser les droits de douane en place

**ACCORD D'ASSOCIATION**
Favoriser les accords politiques plus larges, renforcer les liens économiques et le respect des valeurs communes

**ACCORD DE STABILISATION**
Soutenir les pays candidats potentiels en vue d'une adhésion à l'UE

**ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE**
Permettre l'ouverture réciproque des marchés avec les pays développés et les économies émergentes en accordant un accès préférentiel aux marchés

**ACCORD DE PARTENARIAT ECONOMIQUE**
Soutenir le développement économique des partenaires d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique
Faciliter l'entrée de produits sur le territoire de l'Union - Avantages non réciproques

**UNION DOUANIÈRE**
Supprimer les droits de douane entre les pays de l'union douanière
Créer une taxe douanière identique pour les importations étrangères à l'Union

PLUS INTEGRÉ

**La négociation d'accords commerciaux est une compétence exclusive de la Commission européenne, à qui les États membres ont délégué leur souveraineté sur ce sujet. Les accords que peut conclure l'UE avec les pays tiers sont multiples : de l'accord de partenariat à l'union douanière.**

L'Union s'est lancée dans la signature d'accords de libre-échange avec des pays ou des ensembles de pays, afin d'amoindrir les entraves existantes au commerce : élimination des droits de douane et des quotas d'importation existants, simplification des formalités d'import-export, alignement des législations… Ces accords instaurent par conséquent des zones de libre-échange en éliminant toutes les restrictions à la libre circulation de marchandises. La signature de ces accords s'inscrit dans une logique libérale selon laquelle l'accroissement des échanges conduirait à une plus grande prospérité.

Le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, ne cache pas sa volonté de finaliser le plus d'accords possible d'ici fin 2019. C'est dans cette optique ultralibérale que l'Union a accéléré ces dernières années de nombreuses négociations et la signature de plusieurs accords de libre-échange.

Les négociations du fameux Traité transatlantique avec les États Unis (TTIP*), défendu bec et ongles par la Commission européenne et potentiellement dévastateur pour l'économie européenne sont, pour le moment, suspendues par l'administration américaine.

Le CETA**, accord de libre-échange avec le Canada a, en revanche, été finalisé. En plus des pertes d'emplois que ce traité représente pour nos producteurs et nos éleveurs, c'est une véritable bombe à retardement des points de vue sanitaire et environnemental. Cet accord est l'exemple type de la manière dont la Commission européenne bafoue tout principe de transparence et de démocratie.

Le CETA est un accord complexe, dit accord mixte, qui compte majoritairement des dispositions commerciales mais aussi des éléments qui dépendent des États membres. Ainsi, sa pleine entrée en vigueur nécessite sa ratification par l'ensemble des parlements nationaux (ou régionaux) des États membres, c'est-à-dire l'Assemblée Nationale et le Sénat en France. Dans l'attente de ces ratifications et depuis le 21 septembre 2017, 90 % des dispositions de l'accord relevant de la compétence exclusive de l'Union, notamment la circulation de marchandises, s'appliquent déjà. Le principal problème du CETA est que sa méthode pave le chemin de futurs accords avec des pays dont les normes sociales, environnementales ou industrielles sont très éloignées des nôtres.

Dans la poursuite de cette logique ultra-libérale, la Commission s'est engagée dans la négociation de deux nouveaux accords avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Ces traités comportent de nombreux risques pour la santé des consommateurs européens car ces pays utilisent des procédés de production interdits dans l'Union européenne. Il convient également de rappeler que l'Australie et la Nouvelle-Zélande ont un accord similaire avec la Chine, ce qui multiplierait les points d'entrée de produits chinois sur le marché européen. Le dernier traité en vue, à suivre avec attention, concerne les pays du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay…) avec lesquels l'Union a engagé des pourparlers depuis les années 1990. Subordonnée à une logique de globalisation, la Commission ne cache pas sa volonté d'accélérer les procédures.

(*) **TTIP** : Transatlantic Trade and Investment Partnership soit PTCI en français, Partenariat Transatlantique de Commerce et d'Investissement (ou TAFTA).

(**) **CETA** : Comprehensive Economic and Trade Agreement soit AECG en français, Accord Economique et Commercial Global.

## CETA : VERS UNE DESTRUCTION DE 50 000 EMPLOIS ?

L'étude, réalisée sur l'impact d'un contingent de 200 000 tonnes par Interbev (interprofession de la viande bovine), estime à 50 000, le nombre d'emplois qui détruits dans la filière (sur 138 000 directement liés à ce mode d'élevage). Lissé en fonction des modèles de productions, l'impact sur les éleveurs de vaches allaitantes (déjà les plus pauvres) serait une baisse de revenu de 40 à 50 %. Soit en dessous de la moitié d'un SMIC, ce qui équivaut à terme, à la quasi-disparition de la filière vaches laitières en France.

# Les accords de libre-échange IMPOSÉS PAR L'UE SONT NOCIFS

## pour notre santé, notre environnement... et notre économie !

**Ces accords de libre-échange sont opaques et menacent nos traditions voire plus globalement nos intérêts nationaux. De plus, leur contenu n'est pas définitivement arrêté ce qui crée des incertitudes et des risques.**

1957: Création de la Communauté économique Européenne

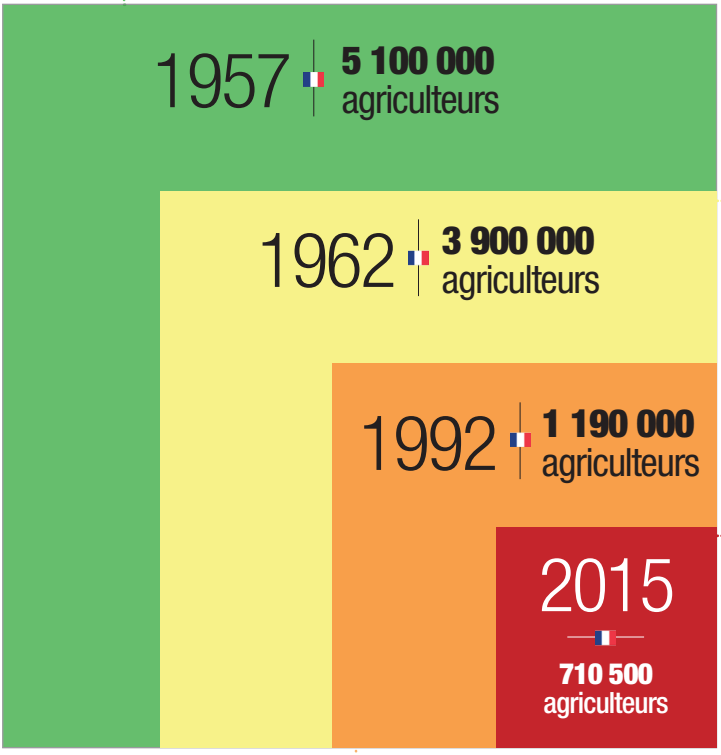


1962 : Mise en place de la Politique Agricole Commune

2015 : Entre l'endettement et la concurrence déloyale, les agriculteurs renoncent à leurs exploitations. Leur nombre continue de baisser

1992 : Première réforme de la Politique Agricole Commune, indexant les prix garantis aux exploitants sur les cours mondiaux

**Sources:** -Années 1957, 1962 et 1992 : graphique «Number of employed people in agriculture since 1800» / -Année 2015 : Agreste, page 13

# NOTRE AGRICULTURE **SACRIFIÉE**

**Concrètement, ce sont toutes nos filières d'élevage, et particulièrement les PME/TPE et nos petits producteurs traditionnels, qui sont menacés par ces accords.**

En effet, selon une étude de l'Interbev (interprofession de la viande bovine) dans le cadre du CETA, ce sont 50 000 emplois sur les 138 000 du secteur de la viande bovine qui sont menacés. Pour la filière porcine, près de la moitié des producteurs français pourraient disparaître à cause des 75 000 tonnes de viande en provenance du Canada (du jambon principalement) qui vont inonder le marché européen. Les producteurs canadiens vendent ces viandes en moyenne 40 % moins cher que nos éleveurs !

Ces accords profiteront seulement aux multinationales, qui importeront de la matière première à moindre coût, sans les garanties sanitaires, et qui la transformeront pour revendre des produits en violation de nos traditions, notre mode de vie et nos emplois de proximité.

Il faut également se poser la question des conditions de production dans ces pays tiers, particulièrement en termes de bien-être animal. Si l'on relève une prise de conscience sur le sol français, il n'en est pas de même pour les futurs partenaires de l'Union européenne.

Enfin, les promesses de marchés faites à nos producteurs français ne sont pas toujours équitables ni réelles. L'Union, par exemple, va donner à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande l'accès à 450 millions de consommateurs européens, tandis que nos producteurs devront se satisfaire de 25 millions de clients potentiels australiens.

# DES RISQUES POUR NOTRE SANTÉ ET NOTRE ENVIRONNEMENT

## DES PRATIQUES « AGRICOLES » QUI MENACENT NOTRE SANTÉ ET CELLE DES ANIMAUX

Les accords de libre-échange s'accompagnent d'une baisse des normes sanitaires, alimentaires et environnementales, auxquelles l'Union européenne semblait pourtant très attachée lorsqu'il s'agissait de les imposer au prix d'énormes sacrifices, à nos éleveurs et nos agriculteurs. La santé de nos concitoyens est mise en danger par les viandes aux hormones produites au Canada et au Brésil, l'utilisation de médicaments comme la ractopamine au Brésil, le poulet lavé au chlore, les céréales OGM…

Le principe de précaution, auquel les Français sont très attachés, n'est pas garanti dans ces traités. La réglementation européenne, couplée aux accords de libre-échange, ouvre à terme la possibilité d'avoir de la viande issue d'animaux clonés importée dans nos assiettes.

Madame Cécilia Malmström, Commissaire au Commerce le confirmait en décembre 2017 en réponse à une question des députés du groupe Europe des Nations et des Libertés[I].

Alors que les Français sont très majoritairement hostiles aux OGM, l'Union européenne en accepte toutes les demandes d'autorisation. Si ces OGM ne sont pas cultivés en Europe, ils peuvent très bien être importés, notamment pour l'alimentation animale, sans obligation d'étiquetage.

Enfin, d'un simple point de vue environnemental, on peut légitimement s'interroger sur l'impact carbone de ces viandes importées, qui auront fait le tour du monde pour atterrir sur nos étals !

**HORMONES**

Australie
Brésil
Canada
Nouvelle-Zélande

**VIANDE CLONÉE À DES FINS ALIMENTAIRES**

Argentine
Australie
Brésil
Canada
Japon
Nouvelle-Zélande

**PRODUITS DANGEREUX, INTERDITS DANS L'UE**

Australie
Brésil
Canada
Nouvelle-Zélande

*Conférence de presse ENL du 11 mai 2016 : la souveraineté à l'épreuve du CETA et du TTIP. Matteo Salvini, Marine Le Pen, Harald Vilimsky.*

# LES TRIBUNAUX D'ARBITRAGE PRIVÉS

**Plus grave, les contentieux relatifs aux accords de libre-échange pourront être soumis à des tribunaux d'arbitrage privés, et non aux juridictions de droit commun.**

> « Vous créez une justice privée d'exception **pour permettre aux multinationales d'attaquer les États** afin que plus aucune réglementation **ne déplaise à ces nouveaux seigneurs des temps modernes** »
>
> **Marine Le Pen**

Ces mécanismes d'inspiration anglo-saxonne sont étrangers à notre droit et compromettent l'indépendance de notre justice. Ils favorisent les multinationales qui pourraient poursuivre les États si elles considèrent qu'ils nuisent à leurs affaires.

À terme, une multinationale pourrait donc imposer ses produits sur le marché d'un pays, même s'ils sont incompatibles avec sa législation et les attentes de ses citoyens.

## UNE RÉCIPROCITÉ DES ÉCHANGES DISCUTABLE

La Commission européenne a prouvé depuis de longues années qu'elle était incapable de défendre nos intérêts lors des négociations et de la mise en œuvre des accords commerciaux. La réciprocité des échanges n'est pas assurée. Par exemple, les marchés publics de l'UE sont ouverts à 85 % aux entreprises étrangères, quand les entreprises européennes n'ont accès qu'à 30 % des marchés publics canadiens.

## DES SANCTIONS ANTIDUMPING DÉRISOIRES

L'Union européenne dispose d'outils de défense antidumping. Toutefois, elle les met rarement en place et le cas échéant, ces sanctions sont dérisoires. C'est notamment le cas pour l'acier chinois, taxé à 30 % dans l'UE et à 265 % aux États-Unis!

# VERS LA BATAILLE DES NORMES

**La normalisation sert à définir des caractéristiques techniques communes à tous les fabricants pour un produit donné.**

Les normes peuvent être nationales (NF), dites régionales, c'est-à-dire communes (européennes par exemple, CE) ou internationales (ISO). Dans l'Union européenne et en France, la définition des normes CE ou NF fait intervenir les autorités publiques, les producteurs et les consommateurs. Le résultat est donc souvent l'objet d'un consensus qui permet d'obtenir un équilibre entre sécurité, contraintes économiques et capacités d'innovation. La grande majorité des produits mis sur le marché en Europe doivent répondre à des normes obligatoires : les jouets, les meubles, les dispositifs médicaux, etc. D'autres normes sont en revanche d'application volontaire, par exemple les systèmes qualité des entreprises. La surveillance et **la bonne conformité aux normes obligatoires est assurée par les autorités nationales**. Celles-ci peuvent tester les produits et les retirer du marché en cas de danger pour le consommateur.

**Reconnues par les professionnels, les autorités et les clients, la norme permet ainsi de supprimer les entraves commerciales, de faciliter les échanges et l'accès aux marchés internationaux.**

L'interaction entre la législation et la normalisation est une condition essentielle à la libre circulation des marchandises et pour le marché unique en Europe depuis 1985.

**Aux États-Unis par exemple, le système normatif est très différent.**

Il existe ainsi de multiples organismes privés de normalisation qui travaillent indépendamment les uns des autres. Cette atomisation des normes rend l'accès au marché américain plus compliqué et plus coûteux pour les exportateurs européens. Les normes américaines sont définies par les seuls fabricants et les autorités publiques interviennent très peu. Ainsi, à part les produits destinés aux enfants, peu de produits sont soumis à des normes obligatoires et les rappels de produits pour raison de sécurité sont fréquents.

Dans le cadre des accords de libre-échange, l'Union européenne ne sera plus seule décisionnaire en matière de normalisation et risque de devoir se plier sur les normes, ou l'absence de normes, de ses partenaires et se retrouver ainsi perdante. Dans la bataille des normes, il est à craindre que Bruxelles, comme dans d'autres domaines, signe un acte de capitulation pour les pays européens. La sécurité des consommateurs pourrait elle aussi être en jeu.

# AVIS DES CITOYENS FRANÇAIS SUR LES ACCORDS DE LIBRE ÉCHANGE

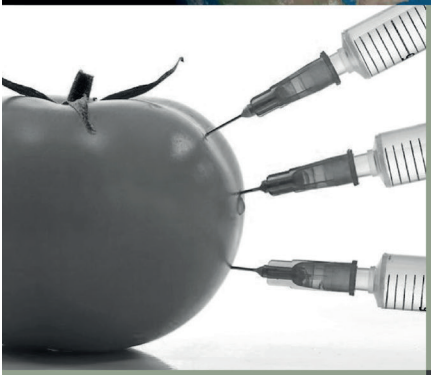

**64%**

***des Français jugent les accords de libre-échange nuisibles pour l'environnement et la santé***

**24%**

***des Français seulement sont favorables à davantage de libre-échange***

**41%**

***des Français souhaitent davantage de protection douanière***

# RESTAURER notre SOUVERAINETÉ COMMERCIALE

Nous avons défendu pendant des années la possibilité d'un commerce libéralisé avec des pays au niveau économique et social comparable au nôtre. Toutefois, l'exemple de l'accord avec le Canada montre l'inefficacité du transfert de compétence des négociations à la seule Commission. Un nouveau fonctionnement est indispensable. Nous devons restaurer un espace de souveraineté pour défendre la France et les Français. Nous devons sauver l'élevage, notre agriculture, nos filières d'exception et la santé des consommateurs.

Il faut arrêter toute négociation en cours, notamment avec la Nouvelle-Zélande, l'Australie et les pays du MERCOSUR. En tout état de cause, rien ne doit se faire sans contrôle des gouvernements et des élus de chaque pays.

## PRIVILÉGIER LES ACCORDS BILATÉRAUX

Nous refusons les « accords multilatéraux[II] » et leur préférons des « accords bilatéraux[III] ». Ces derniers sont plus protectionnistes, à l'inverse des multilatéraux qui visent le libre-échange et l'interdépendance commerciale entre pays. Chaque programme ou transaction entre les pays tiers et l'Union devra se faire en respectant un bilan coût/avantages équilibré. Nous privilégierons la priorité nationale et un protectionnisme intelligent.

En cas de crise ou de danger grave, un système d'alerte doit permettre à la France d'interdire immédiatement la commercialisation des produits dangereux. Le Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE) dispose d'ailleurs que les États peuvent prendre des mesures de protection sans avoir à attendre que la gravité et la réalité de ces risques soient démontrées.

## COOPÉRATION RÉGLEMENTAIRE ?

La coopération réglementaire s'efforce d'harmoniser les normes entre les parties à un accord de libre-échange. Un mécanisme qui n'est pas condamnable en soi, s'il contribue à un alignement vers nos standards européens.

Cependant, dans les accords récents négociés par la Commission, cette coopération peut être le fait de comités non-représentatifs des États. Ainsi, des comités pourraient décider à la place des parties à l'accord dans certains domaines (par exemple, Comité de reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles du CETA).

# IMPOSER LE CONTRÔLE ET LA VISIBILITÉ DES PRODUITS IMPORTÉS

Il faut créer une Commission d'enquête sur les conditions de certification sanitaire des viandes importées. Les produits importés ne doivent en aucun cas être contrôlés par des organismes des pays d'origine sur des critères qui ne répondent pas aux mêmes exigences sanitaires et qualitatives que celles demandées à nos producteurs français. Il faut exiger que tous les produits importés destinés à l'alimentation humaine ou animale soient obligatoirement étiquetés et que soient visibles : leur méthode de production, le contrôle de leur origine et leur traçabilité, validés par des organismes agréés par les autorités de contrôle des pays importateurs.

Il apparaît nécessaire d'augmenter les moyens des services des douanes et des services vétérinaires aux fins de contrôle de ces produits.

Nous devons lutter contre le déséquilibre normatif entre nos producteurs nationaux et les producteurs étrangers. Les Français étant très attachés à la qualité de leurs produits, il faut donc protéger nos marchés et nos producteurs contre une concurrence déloyale, débridée et dérégulée qui inonde le marché européen.

# REFUSER LE DUMPING INTRA-EUROPÉEN

Enfin, plus généralement, nous devons aussi lutter contre la concurrence intra-européenne, notamment les travailleurs détachés et la sous-traitance des pays de l'Est, qui contribue à la disparition de nos emplois et nos filières agricoles.

Mais ce n'est pas tout ! D'autres secteurs sont aussi menacés par cette arrivée désormais régulière de main-d'œuvre bon marché : les soins médicaux et infirmiers, le transport routier, et même les travaux publics financés directement par vos impôts locaux.

# L'Europe des Nations, POUR UN JUSTE ÉCHANGE

**“ Il y a une autre voie que ce libre-échange absolu porteur de ruines et de conflits :** c'est une protection raisonnable aux frontières, **c'est le protectionnisme intelligent qui permet aux pays de développer leur industrie, leur emploi, leur richesse ”**

*discussions sur le statut d'économie de marché de la Chine, mai 2016 -* **Marine Le Pen**

Bruxelles justifie sa politique mondialiste par des grands principes parfaitement mensongers et incohérents.

Bruxelles sacrifie ainsi des pans entiers de nos savoirs, de nos traditions, de notre autosuffisance alimentaire et de nos filières d'exception, en échange de services dont la valeur est discutable, voire souvent inexistante.

On ne peut pas prétendre lutter contre l'impact carbone, la pollution, la surproduction, et les atteintes aux droits de l'Homme, de la Femme et des enfants… et « en même temps » autoriser la mise en vente dans un hypermarché français à bas coût d'un grille-pain à 5 € fabriqué en Chine dans des conditions inhumaines et écologiquement scandaleuses ■

Bruxelles se satisfait de ces incohérences et de ces hypocrisies, car elle sacrifie ses principes sur l'autel du profit, des intérêts de la grande distribution et des multinationales.

Plus inquiétant encore, avec la surproduction et la dérégulation organisée, ces politiques de surconsommation entraîneront (et c'est déjà le cas), des crises sanitaires de plus en plus graves et de plus en plus fréquentes.

Enfin, au travers de ces accords de libre-échange se pose la question du contrôle démocratique en Europe sur les grandes décisions de l'Union européenne.

C'est pourquoi nous défendons l'Union des Nations Européennes au sein de laquelle les intérêts des peuples et de chaque pays seront respectés avec leurs spécificités, leurs traditions, leurs savoir-faire et en fonction de leurs besoins, dans un juste échange.

# SOURCES

### I. Site Parlement européen

*La Commission demande au Parlement de lui donner un «mandat de négociation» pour entamer des discussions avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande.*

*Sachant que ces deux pays autorisent le clonage d'animaux à des fins alimentaires, ce que nous refusons, nous souhaitons connaître la position de la Commission et, plus particulièrement, celle du futur «négociateur» en la matière.*

*De plus, nous souhaiterions également connaître la position de la Commission concernant le coût carbone de potentiels futurs échanges de produits agricoles, tels que les viandes ou le lait, avec ces deux pays.*

### II. Encyclopeadia Universalis

*Accord juridique réunissant au moins 3 parties, en général des États ou des Organisations Internationales, dans l'optique d'une collaboration dans les domaines évoqués par l'accord*

### III. glossaire-international.com

*Accord passé entre deux parties pour faciliter les échanges*

## ILS ONT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE CE DOCUMENT :

Miriana **Stantcheva**

Tamara **Volokhova**

Jonathan **Champion**

Guillaume **L'Huillier**

Romain **de Lacoste Lareymondie**

Timothée **Etchecopar**

Alexandre **Heuzey**

Catherine **Salagnac**

Philippe **Vardon**

Soraya **Lemaire**

ENL

**ENL N° 2 - MARS 2018**

Document financé en partie par le budget 400 du groupe Europe des Nations et des Libertés.

**Rue Wiertz – ASP 01H246 – 1047 Bruxelles**

***Les propos de cette lettre n'engagent que leurs auteurs. Le Parlement Européen ne peut être tenu pour responsable des informations fournies.***

**Directeur de la publication :** Nicolas Bay

**Co-directeur de la publication :** Soraya Lemaire

**Maquette - Impression :** E-Politic

**Dépôt Légal :** mars 2018

**Crédits photos :** © REA, Fotolia

# DÉFENDRE L'IDENTITÉ DES PEUPLES ET LA SOUVERAINETÉ DES NATIONS AU PARLEMENT EUROPÉEN

Le groupe parlementaire **Europe des Nations et des Libertés** (ENL), fondé en juin 2015, regroupe **36 députés du Parlement européen**, issus de neuf pays. On retrouve ainsi au sein de l'ENL, des élus **allemands**, **autrichiens**, **belges**, **italiens**, **néerlandais**, **polonais**, **britanniques** et **français**.

Les députés français sont les plus nombreux, représentés par 17 femmes et hommes élus sur les listes présentées par le **Front National** lors des dernières élections européennes.

ENL

**Groupe ENL - Parlement Européen - Bureau ATR 00L034 - Rue Wiertz, 60 - 1047 Bruxelles, Belgique**

Tél. +32 2 283 20 53 - ENF-SG@ep.europa.eu - www.enfgroup-ep.eu